



# GUIDE DE ROUTE



**COUPE DE FRANCE N2**  
**38<sup>èmes</sup> Boucles Nationales du Printemps**

Course par étapes

11, 12 et 13 juin 2021

Nouvelle-Aquitaine

## 38<sup>èmes</sup> Boucles Nationales Du Printemps



**MOTS D'ACCUEIL** 3

**LE PALMARÈS** 4

### COMPÉTITION

**Règlement Epreuve** 5 à 7

**Protocole** 8

**Prix** 9

**Passage dans les communes** 10

**Permanence & Lieux pratiques** 11

**Hébergement & Restauration** 12

**Étape 1** 13 à 16

**Étape 2** 17 à 20

**Étape 3** 21

### INFOS PRATIQUES

**Dispositif sanitaire et de secours** 22

**Contacts** 23

**Plan de course** 24

**Partenaires** 25

### RÈGLEMENT COUPE DE FRANCE



Il est peu de dire que l'année sportive que nous avons connue en 2020 est à oublier très vite. Confinement, interdiction des manifestations sportives restriction des libertés individuelles et collectives ont été notre lot quotidien tout au long de cette année.

Les dirigeants de l'APOGE ont su être réactifs et ont néanmoins organisé, dans des conditions parfois difficiles, quelques-unes des épreuves sportives qu'ils avaient soigneusement préparées. Les Boucles du Printemps se sont déroulées au début de l'automne, mais elles ont bien eu lieu, et ont rassemblé, cette année encore, un peloton de grande qualité.

La nocturne du donjon a été l'une des premières épreuves en peloton à se dérouler début août en Charente-Maritime, montrant la voie à d'autres manifestations. Dans le même temps, les coureurs ont su se transcender et aller glaner des victoires et des titres, Gabriel PEYENCET a réussi un « doublé » inédit en conquérant le titre de champion Régional sur l'épreuve Contre la Montre et sur l'épreuve en ligne.

Bravo à tous pour avoir fait triompher les couleurs de notre ville et de notre territoire de Haute Saintonge. Je félicite l'ensemble des bénévoles et toute l'équipe dirigeante du club, pour leur dévouement à la cause du sport cycliste et à l'animation de notre Ville.

Je vous souhaite « Bonne Route » et une saison 2021 pleine de succès.

Le Maire de PONS  
Jacky BOTTON



En 2020 ma commune avait accueilli la 1ère étape des Boucles Nationales du Printemps. Je souhaite que l'édition soit tout aussi réussie.

Loïc GIRARD  
Maire de Gémézac  
Président Communauté des  
Communes de Gémézac



Sur ce passage à Gémézac des 37èmes Boucles Nationales du Printemps en 2020 Jean Louis LE NY (Sojasun) devançait Karl Patrick LAUK (Team Pro Immo). A l'arrivée l'ordre était inversé.



L'organisation des Boucles Nationales du Printemps représente un gros investissement en temps pour les membres de l'A.P.O.GÉ Cycliste.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui apportent leur concours à cette compétition qui se déroulera cette année en 2 étapes en ligne et 1 étape contre la montre individuel. Les départ et arrivées seront jugées dans les communes de Villars en Pons, Mazerolles, Pons et Saint Bonnet sur Gironde associées pour la cause cycliste qui nous anime.

Nous remercions également chaleureusement tous les partenaires privés et les collectivités qui apportent leur soutien financier.

Nous souhaitons la bienvenue aux 19 équipes « Nationale 2 » sur nos routes pour cette manche de la Coupe de France de la Fédération Française de Cyclisme.

Nous faisons confiance aux différents acteurs de ce week-end pour respecter les mesures sanitaires.

Les membres de l'A.P.O.GÉ Cycliste

<b>2020 :</b> Florent Castellarnau	Team Pro Immo
<b>1ère étape :</b> Thorsten Askervold	Laval Cyclisme 53
<b>2ème étape :</b> Karl Patrick Lauk	Team Pro Immo
<b>2019 :</b> <b>Baptiste Bleir</b>	<b>CM Aubervilliers 93</b>
<b>1ère étape</b> <b>Baptiste Bleir</b>	<b>CM Aubervilliers 93</b>
<b>2ème étape</b> Rémy Gras	Charvieu Chavagneux IC
<b>3ème étape</b> Jérémy Micheneau	Les Sables Vendée Cyclisme
<b>2018 :</b> <b>Sten Van Gucht</b>	Villefranche Beaujolais
<b>1ère étape</b> Alan Riou	Team Pays de Dinan
<b>2è étape</b> <b>Sten Van Gucht</b>	<b>Villefranche Beaujolais</b>
<b>2017 :</b> Fabio Do Rego	Team Peltrax CSD
<b>1ère étape</b> <b>Arnold Christobal</b>	<b>Olavarria Aberca BBAC</b>
<b>2è étape</b> <b>Laurent Evrard</b>	<b>Villefranche Beaujolais</b>
<b>2016 :</b> <b>Christophe Masson</b>	<b>EC Raisme Petite Forêt</b>
<b>1ère étape</b> Clément Orceau	POC Côte de Lumière
<b>2ème étape</b> Stephen Guével	Côte d'Armor Cyclisme
<b>2015 :</b> Simon Buttner	Bourg en Bresse Ain Cyclisme
<b>1ère étape</b> Fabien Schmidt	Côte d'Armor Cyclisme
<b>2ème étape</b> Simon Buttner	Bourg en Bresse Ain Cyclisme
<b>2014 :</b> Vincent Colas	UC Nantes
<b>2013 :</b> David Cherbonnet	V.C Pays de Loudéac
<b>2012 :</b> <b>Alo Jakins</b>	<b>V.C Rouen</b>
<b>2011 :</b> <b>Romain Guillemois</b>	<b>Vendée U Pays de la Loire</b>
<b>2010 :</b> Gwenaël Teillet	Team U Nantes Atlantique
<b>2009 :</b> Gwenaël Teillet	Team U Nantes Atlantique

<b>2008 :</b> <b>Paul Poux</b>
<b>2007 :</b> <b>Gilles Canouet</b>
<b>2006 :</b> Stéphane Bellicaud
<b>2005 :</b> Stéphane Bellicaud
<b>2004 :</b> Jérôme Bonnace
<b>2003 :</b> <b>Tarno Raundsepp</b>
<b>2002 :</b> <b>Hayden Roulston</b>
<b>2001 :</b> Bertrand Guerry
<b>2000 :</b> <b>Frédéric Delalande</b>
<b>1999 :</b> Yvonnice Bolgiani
<b>1998 :</b> <b>Gilles Canouet</b>
<b>1997 :</b> <b>Olivier Asmaker</b>
<b>1996 :</b> <b>Philippe Mauduit</b>
<b>1995 :</b> Guillaume Destang
<b>1994 :</b> <b>Stéphane Barthe</b>
<b>1993 :</b> Pascal Berger
<b>1992 :</b> Vincent Guilloux
<b>1991 :</b> Thierry Ferrer
<b>1990 :</b> Philippe Escoubert
<b>1989 :</b> Philippe Bocquier
<b>1988 :</b> <b>P.Raymond Villemiane</b>
<b>1987 :</b> Laurent Brochet
<b>1986 :</b> <b>Gérard Simmonot</b>
<b>1985 :</b> Fernand Lajo
<b>1984 :</b> Laurent Mazeaud

*Les coureurs surlignés en bleu ont été ou sont encore professionnels*

<b>TOP 16</b>
<b>U.S Montauban 82</b>
Deux Sèvres Cyclisme
Deux Sèvres Cyclisme
U.C Châteauroux
<b>Nantes 44 Cyclisme</b>
<b>Bressuire A.C</b>
Cycle Poitevin
<b>Jean Floc'h Mantes</b>
V.S Dinan
<b>U.S Montauban</b>
<b>U.S Montauban</b>
<b>Vendée U</b>
C.C Marmande
<b>U.S Montauban</b>
Tarbes Cycliste
C.R.C Limoges
C.R.C Limoges
Cycle Poitevin
U.S Montauban
<b>U.S Caudrot</b>
VCCO La Rochelle
<b>U.C Châteauneuf</b>
U.S Le Bouscat
CC Périgueux



## Engagements & Règlements

### Participation

La participation à l'épreuve se fera dans le strict respect de la réglementation de la fédération française de cyclisme consultable sur le site <https://www.ffc.fr/reglementation-federale/>, et du règlement particulier ci-dessous.

Toutes précisions pourront être apportées par le jury des arbitres lors de la réunion des directeurs sportifs.

### Engagements

Les engagements devront être effectués sur le module CicleWeb du site de la fédération française de cyclisme.

### Organisation

L'épreuve 38<sup>èmes</sup> Boucles Nationales Du Printemps est organisée par **L'A.P.O.GÉ Cycliste** les 11, 12 et 13 juin 2021 en 2 étapes en ligne et 1 étape contre la montre.

### Type d'Épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier FFC en classe **Nationale Élite 3.58.0**

### Etape 1

Le départ de la 1ère étape se déroulera à Villars en Pons (17260), la longueur de l'étape sera de 150,300 kms dont 1 tour d'un circuit final de 11,300 kms à Villars en Pons. Le

classement sera établi en fonction de l'ordre d'arrivée. La dotation de cette étape sera de 1220 €/20.

### Etape 2

Le départ de la 2ème étape sera donné à Mazerolles et l'arrivée jugée à Pons après 151,5 km dont 7 tours de 7 kms à Pons). Le classement sera établi selon l'ordre d'arrivée des coureurs. La dotation sera de 1220 € /20.

### Etape 3

La 3ème étape se déroulera sur la commune de Saint Bonnet sur Gironde (17150) avec un contre la montre individuel de 17 kms. La dotation sera de 1220 €/20.

### Classement général

Le classement général, parrainé par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime sera établi par l'addition des temps des 3 étapes. La dotation est de 1830 €/20. Le port du maillot JAUNE est obligatoire.

### CORPS ARBITRAL

**Président Jury** : Gérald LEFEVRE - 06.25.05.23.04  
Gerald2.lefevre@laposte.net

**Arbitre 1** : Christelle PINEAU - 06.48.60.14.77  
christelle.pineau@icloud.com

**Arbitre 2** : Emmanuel LEGROS - 06.10.83.20.09  
manu.legros86@sfr.fr

**Juge Arrivée** : Sophie LAVAUD – 06.35.25.02.24  
sophie.collet74@hotmail.com

**Chronométrateur 1** : Alain VANDAL – 06.73.51.12.72  
a.vandal@laposte.net

**Chronométrateur 2** : Patrick TEXIER - 06.73.27.67.31  
deppattex@orange.fr

**Arbitre Moto 1** : Aurélie SIMONNET - 06.07.05.44.26  
lilie\_81@hotmail.com

**Arbitre Moto 2** : Grégory MAURI - 06.43.58.84.11  
Greg.mauri001@gmail.com

**Arbitre Voiture Balai** : Mado TEMPLERAUD –  
06.73.65.26.58 / madotempleraud@aliceadsl.fr

### Classement meilleur espoir

Le classement général du meilleur espoir (- de 23 ans, U23), parrainé par la Communauté des Communes de Gémézac sera établi au temps. Le classement général final sera établi par l'addition des temps des 3 étapes. La dotation est de 190 €/3. Le port du maillot BLANC est obligatoire.

### Classement meilleur 2<sup>ème</sup> catégorie

Le classement général du meilleur 2<sup>ème</sup> catégorie, parrainé par la ville de Pons sera établi au temps. Le classement général sera établi par l'addition des temps des 3 étapes. La dotation est de 190 €/3. Le port du maillot BLEU est obligatoire.

etc.

### Classement général meilleur sprinteur

Le classement général individuel meilleur sprinteur, parrainé par GROUPAMA, sera établi après la 1ère étape et après la 2ème étape par addition des points obtenus lors des différents classements cités dans le descriptif des étapes. Chaque sprint intermédiaire attribuera 5 pts, 3 pts, 1 pt. En cas d'égalité, il est tenu compte : du nombre de victoires aux sprints intermédiaires, du classement général individuel au temps. La dotation est de 190 €/3. Le port du maillot VERT est obligatoire.

### Classement général du meilleur grimpeur

Le classement du meilleur grimpeur, parrainé par la région NOUVELLE AQUITAINE, sera établi après la 1ère étape et après la 2ème étape par l'attribution de points en fonction de l'ordre de passage au sommet des difficultés répertoriées dans le descriptif des étapes. Chaque sprint intermédiaire attribue 5 pts, 3 pts, 1 pt. En cas d'égalité, il est tenu compte : du nombre de premières places au passage des difficultés répertoriées, du classement général individuel au temps. La dotation est de 190 €/3. Le port du maillot BLANC à POIS ROUGE est obligatoire.

*Le vainqueur de ce classement annexe final recevra 5 pts pris en compte pour la détermination du classement par équipe de la Coupe de France (cf article 6. barèmes de points du règlement de la Coupe de France)*

### Classement général par équipe

Le classement général par équipes sera établi par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe dans les 3 étapes. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage : nombre de premières places par équipe du jour, nombre de deuxièmes places. La meilleure équipe sera appelée au protocole avant le départ de la 2ème étape et de la 3ème étape.

### Coureur « le plus combatif »

Le coureur le plus combatif de la 1ère et de la 2ème étape, parrainé par la HAUTE SAINTONGE sera désigné par le Président du jury des arbitres et par le Directeur de l'organisation. Le plus combatif de l'épreuve sera récompensé à l'issue de chaque étape. Une prime de 60 € sera attribuée à ces deux coureurs. Le port du maillot ROUGE est obligatoire.

### Coureur « le meilleur équipier »

Un coureur sera désigné le meilleur équipier de la 1ère et de la 2ème étape. Le meilleur équipier sera parrainé par les Ets FORTET-DUFAUD. Une prime de 60 € sera attribuée à ces deux coureurs.

### Coureur « le meilleur régional »

Le meilleur coureur régional de chaque étape sera récompensé et recevra une prime de 60 €. Cette récompense patronnée par les Ets CHALVIGNAC sera attribuée au coureur de la région Nouvelle-Aquitaine le mieux classé de chaque étape.

### Classement combiné

Le classement combiné, patronné par le garage SAS RELAIS DE SAINTONGE sera établi chaque jour, entre les trois premiers du classement général du meilleur sprinteur et le classement général du meilleur grimpeur. Une prime de 60 € sera attribuée au premier des étapes 1 et 2.

## Primes ponctuelles

Des primes seront disputées sur le parcours. Elles seront signalées par drapeaux à damier blanc et noir. Elles seront payées dans la semaine aux clubs des coureurs.

## Dépannage

Les coureurs seront dépannés par le personnel technique de leur équipe ou par l'un des véhicules neutres de dépannage (2 voitures et une moto) mis à disposition par l'organisation.

**Chaque équipe devra remettre une paire de roues au véhicule neutre qui lui sera indiqué par l'organisation et le jury des arbitres.**

## Zone de ravitaillement

La longueur des épreuves implique l'autorisation de zones de ravitaillement, strictement délimitées, qui permettront aux directeurs sportifs ou accompagnateurs de ravitailler leurs coureurs. Elles sont citées dans le descriptif des étapes. Elles seront délimitées par un panneau « Début de Zone de Ravitaillement » et « Fin de Zone de Ravitaillement ». Les règles de distanciation et le port du masque devront être respectées.

## Zone verte

Une zone verte sera mise en place pour les déchets après les zones de ravitaillement et sur les circuits. Le non-respect de cette zone verra la mise en place d'une sanction par le collègue arbitral.

## Protocole

Les coureurs devront se rendre au protocole dès la ligne d'arrivée franchie après chaque étape. Les détails et les coureurs concernés figurent sur le tableau de la page 12. Les coureurs seront reçus dans la salle d'attente du podium et recevront leurs récompenses et ovations sur le podium à l'invitation de l'animateur. Un membre de l'organisation gèrera ce protocole en liaison avec l'animateur et le responsable de la sonorisation. L'organisateur se réserve la possibilité d'appeler d'autres coureurs à condition qu'il ait été fait une annonce sur la radio course avant l'arrivée. Les règles de distanciation et le port du masque devront être respectées dans la salle d'attente.

## Contrôle médical

Un contrôle médical pourra être pratiqué après l'arrivée. Après le passage sur la ligne, les coureurs devront s'informer de l'existence ou non de ce contrôle. Ils seront pris en charge par les membres de l'escorte. Les numéros de dossards retenus seront affichés au podium du juge à l'arrivée.

## Radio-tour

L'information course sera assurée par la société MDS. Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.550

## Flèches et directions

La 2ème étape en ligne comporte un départ fictif. Les flèches aériennes « MATÉRIAUX NORD BLAYAIS » sont de couleur rouge.

## Réclamation

Toute réclamation devra être présentée par écrit dans les délais réglementaires.

## Délais d'arrivée

Les délais d'arrivée sont fixés à 10 % par l'organisateur. Ils pourront être corrigés par le jury des arbitres en accord avec l'organisateur en fonction de la configuration de la course

## Caution

Une caution de 30 € sera demandée pour la remise des dossards, plaques de cadres et transpondeurs.

## Guide sanitaire

Chaque équipe recevra ou a reçu un, guide sanitaire. Ce guide sanitaire devra être scrupuleusement respecté tant par les coureurs que par le personnel d'assistance des équipes.

	Classement	Étape 1	Étape 2	PARTENAIRE
Vainqueur étape	étape	X	X	Communes d'accueil
Meilleur espoir	étape	X	X	Communes d'accueil
Meilleur 2ème catégorie	étape	X	X	Communes d'accueil
Maillot jaune	Général individuel	X	X	Conseil départemental Charente-Maritime
Maillot blanc	1er espoir	X	X	Communauté des communes de Gémovac
Maillot bleu	1er/2ème catégorie	X	X	Ville de Pons
Maillot vert	Meilleur Sprinteur	X	X	Groupama
Maillot à pois	Grimpeur	X	X	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Trophée meilleure équipe	équipe	X	X	Matériaux Nord Blayais
Maillot du plus combatif	désignation	X	X	Communauté de communes de Haute Saintonge
Écharpe meilleur équipier	désignation	X	X	Ets Fortet Dufaud
Écharpe meilleur régional	Classement étape	X	X	Ets Chalvignac
Écharpe du combiné	Points chauds et Grimpeur	X	X	SAS Relais de Saintonge garage Renault



1ère étape	2ème étape	3ème étape	Général	Espoir (général)	2ème catégorie (général)	Équipe	Meilleur Sprinteur (général)	Grimpeur (général)	Combiné (général)	Combatif (étape 1 & 2)	Équipier (étape 1 & 2)	Meilleur régional (par étape)
1220/20	1220/20	1220/20	1830/20	122/3	69/3	122/3	91/3	91/3	60/1			
246,00 €	246,00 €	246,00 €	381,00 €	61,00 €	32,00 €	61,00 €	46,00 €	46,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
183,00 €	183,00 €	183,00 €	274,00 €	38,00 €	23,00 €	38,00 €	30,00 €	30,00 €				
146,00 €	146,00 €	146,00 €	221,00 €	23,00 €	14,00 €	23,00 €	15,00 €	15,00 €				
122,00 €	122,00 €	122,00 €	183,00 €									
98,00 €	98,00 €	98,00 €	146,00 €									
85,00 €	85,00 €	85,00 €	122,00 €									
67,00 €	67,00 €	67,00 €	99,00 €									
55,00 €	55,00 €	55,00 €	73,00 €									
37,00 €	37,00 €	37,00 €	66,00 €									
24,00 €	24,00 €	24,00 €	61,00 €									
21,00 €	21,00 €	21,00 €	46,00 €									
20,00 €	20,00 €	20,00 €	38,00 €									
18,00 €	18,00 €	18,00 €	27,00 €									
17,00 €	17,00 €	17,00 €	23,00 €									
15,00 €	15,00 €	15,00 €	18,00 €									
14,00 €	14,00 €	14,00 €	15,00 €									
14,00 €	14,00 €	14,00 €	11,00 €									
14,00 €	14,00 €	14,00 €	9,00 €									
12,00 €	12,00 €	12,00 €	9,00 €									
12,00 €	12,00 €	12,00 €	8,00 €									



VILLARS EN PONS – VILLARS EN PONS (1ère étape)			
COMMUNE	KMS	SPRINT	DÉTAIL
JAZENNES	1.8		
GIVREZAC	7.0	MS	5, 3, 1 pts
ST GERMAIN DU S.	12.2	PRIME	40, 30, 10
CHAMPAGNOLLES	14.6		
BOIS	19.4		
ST GENIS-CHASSAC	23.6	MS	5, 3, 1 pts
ST CIERS/JASSERIE	30.0	MG	5, 3, 1 pts
ST THOMAS DE C.	36.4	MG	5, 3, 1 pts
LES JUSTICES	40.6	MG	5, 3, 1 pts
ST DIZANT DU GUA	42.8		
LORIGNAC	44.5		
ST FORT S/GDE	47.0	PRIME	15, 10, 5
FLOIRAC	49.0	MG	5, 3, 1 pts
MORTAGNE S/GDE	53.0	MG	5, 3, 1 pts
VIROLLET	65.8	PRIME	15, 10
GEMOZAC	69.7	MS	5, 3, 1 pts
CRAVANS	73.8		
ST ANDRE DE LIDON	79.0	PRIME	40, 30, 10
THAIMS	84.2		
MONTPELLIER DE M.	90.7		
THEZAC	100.5	MS	5, 3, 1 pts
RETAUD	106.5	PRIME	40, 30, 10
RIOUX	113.4		
ST SIMON DE P.	118.1		

1ère étape, SUITE...			
COMMUNE	KMS	SPRINT	DÉTAIL
TESSON	122.6		
BERNEUIL	125.8	MS	5, 3, 1 pts
JAZENNES	136.4	PRIME	40, 30, 10
VILLARS EN PONS	139.0	PRIME	25, 15, 10
JAZENNES	147.5		
VILLARS EN PONS	150.3	ARRIVEE	

MAZEROLLES - PONS (2ème étape)			
COMMUNE	KMS	SPRINT	DÉTAIL
MAZEROLLES	0		
ST QUANTIN DE R.	1.4		
ST PALAIS DE PH.	5.5		
MOSNAC	14.1	MS	5, 3, 1 pts
ST GREGOIRE A.	17.2		
MARIGNAC	19.9		
CHADENAC	23.4		
ECHEBRUNE	25.6	MS	5, 3, 1 pts
MEUSSAC	33.3	MG	5, 3, 1 pts
PERIGNAC	36.7		
BOUGNEAU	42.5	MS	5, 3, 1 pts
ST SEURIN DE P.	45.7		
MONTILS	48.4		
ROUFFIAC	52.3		
ST SEVER DE STGE	54.7		

2ème étape, SUITE...			
COMMUNE	KMS	SPRINT	DÉTAIL
MONTILS	63.7		
ROUFFIAC	67.8		
PERIGNAC	76.3		
COULONGES	81.6	MS	5, 3, 1 pts
MEUSSAC	85.8	MG	5, 3, 1 pts
PERIGNAC	89.2	MS	5, 3, 1 pts
BONDONNAT 1er pas	106.5	MG	5, 3, 1 pts
PONS 2ème passage	109.5		
BONDONNAT 2è pas.	113.5		
PONS 3ème passage	116.5		
BONDONNAT 3è pas.	120,5	MG	5, 3, 1 pts
PONS 4ème passage	123.5		
BONDONNAT 4è pas.	127.5		
PONS 5ème passage	130.5		
BONDONNAT 5è pas	134.5	MG	5, 3, 1 pts
PONS 6ème passage	137.5		
PONS 7ème passage	144.5		
PONS 8ème passage AR	151.5		



## Permanence

### Lieu & horaires d'ouverture

Accueil et retrait des dossiers **jeudi 10 juin 2021 de 16h15 à 18h15** salle des fêtes de Villars en Pons (17260).

Responsable : Claudine SUIRE 06.89.03.34.35

Adresse email : philboutique.pons@gmail.com

### Réunion des directeurs sportifs

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du Collège des Arbitres, se tiendra le **jeudi 10 juin 2021 à 18h30** :

Salle des fêtes 17260 Villars en Pons.

En cas de nécessité, il pourrait être décidé de réunir les Directeurs Sportifs les autres jours (voir les communiqués).

### Vendredi 11 juin 2021

**Présentation des équipes et pointage de la feuille de départ sur le podium protocolaire rue de la Croix/D142 à Villars en Pons (17260) selon l'ordre défini par l'organisation :**

12h00 à 12h40

**Appels des coureurs : 12h405**

**Départ : 13h00**

### Samedi 12 juin 2021

**Présentation des équipes et pointage de la feuille de départ sur le podium protocolaire rue de la Romade lieu dit Machennes commune de**

### **Mazerolles (17800) :**

12h00 à 12h40

**Appels des coureurs : 12h40**

**Départ : 12h55**

*Pour la présentation avant les 1ère et 2ème étape les coureurs devront se présenter par équipe complète et porter des masques.*

### Dimanche 13 juin 2021

**Départ des coureurs et pointage de la feuille de départ :**

**rue du Pigeonnier/D145**

**Heure de départ du 1er coureur : 13h00**

## Lieux pratiques

## Contrôle Antidopage

### **Vendredi 11 juin 2021**

Salle des associations rue de la Croix/D143 17260 Villars en Pons

### **Samedi 12 juin 2021**

Centre de secours, rue du Champ de foire 17800 Pons  
 tél. : 05.46.91.32.43

### **Dimanche 13 juin 2021**

11, rue de la Croix 17150 Saint Bonnet sur Gironde  
 Tél. : 05.46.86.01.44

## Hébergement & Restauration

### Prise en charge

Toutes les équipes peuvent être prises en charge à partir du dîner du Jeudi 10 juin et jusqu'au déjeuner du dimanche. L'équipe prise en charge comprend, six coureurs, le directeur sportif, un mécanicien, un assistant, soit **neuf personnes au total**.

- Du dîner du jeudi au déjeuner du vendredi les équipes seront nourries à l'auberge de jeunesse 2, place Geoffroy Martel 17100 Saintes tél.05.46.92.14.92 (saintes@hifrance.org) et hébergés soit par l'auberge de jeunesse (auberge et abbaye) soit par l'hôtel The Originals Acces 3, boulevard de recouvrance 17100 Saintes tél. 05.46.93.38.45 (H1717@theoriginalshotel.com) selon détail ci-dessous :

The Originals Acces : VC La Pomme Marseille, Team Macadam's Cowboys, Les Sables Vendée Cyclisme, USSA Pavilly Barentin, Team LMP La Roche sur Yon Vendée Cyclisme, CR4C Roanne, VC Corbas Isatis Cycling Team, VC Toucy,

Abbaye aux dames : VCU Schwenheim, Team Bricquebec Cotentin, VS Valletais, Sprinter Nice Métropole

Auberge de jeunesse : Paris Cyclisme Olympique, Martignes Sport Cyclisme, CC Périgueux Dordogne, C'C Chartres Cyclisme, union Cycliste Cholet 49, Union Vélocipédique de Limoges Team U 87, VCA St Quentin, Orléans Loiret Cyclisme

Chaque équipe pourra venir avec des accompagnateurs en plus au tarif de 70 € par personne supplémentaire sous réserve de disponibilité et de réservation effectuée auprès du responsable Claude Montazeud tél.07.70.63.60.81

Les équipes doivent impérativement, signaler à l'aide du tableau mis à leur disposition (cf. modèle ci-dessous) si leur équipe sera présente ou non aux repas et à l'hébergement en

TARIF	
Petit déjeuner au lycée	3 €
Repas au lycée et St Bonnet	10 €
Hébergement lycée	12 €
Totalité du séjour au lycée et repas St Bonnet	70 €

précisant le nombre de personnes. Le non-respect engage des frais inutiles. L'organisation facturera les prestations pour les personnes supplémentaires présentes au lycée ainsi que les

prestations commandées et non utilisées (cf. tarif sur tableau joint).

**ATTENTION :**  
**Il vous faudra prévoir vos sacs de couchage pour l'hébergement au lycée Emile Combes 17800 Pons**

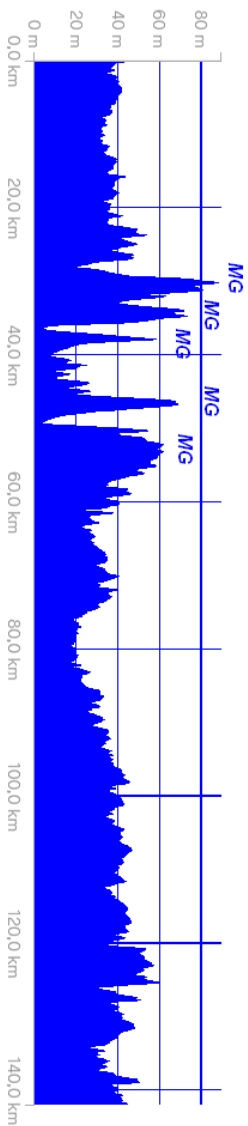
- Du dîner du vendredi au petit déjeuner du dimanche toutes les équipes seront nourries et logées, par l'organisation, au Lycée Emile Combes 9, rue des cordeliers 17800 Pons.

L'accès sera possible le vendredi 11 juin 2021 à partir de **17h30**. Le parking de l'hébergement ne sera accessible qu'à partir de 18h00 mais un parking se situe à proximité du site.

- Le déjeuner du dimanche sera servi salle communale rue du stade 17150 Saint Bonnet sur Gironde de 9h30 à 12h

Les personnes supplémentaires désirant être prises en charge par les Etablissements de Saintes le jeudi et vendredi voudront bien les contacter directement.

JOURS	PETIT DÉJEUNER	DÉJEUNER	DINER	HÉBERGEMENT
Jeudi 10/06			SAINTEs	SAINTEs
Vendredi 11/06	SAINTEs	SAINTEs	LYCÉE (19h30 à 20h)	LYCÉE
Samedi 12/06	LYCÉE (7h à 8h)	LYCÉE (8h30 à 10h)	LYCÉE (19h30 à 20h)	LYCÉE
Dimanche 13/06	LYCÉE (7h à 8h)	ST BONNET S/GDE (9h30 à 12h)		

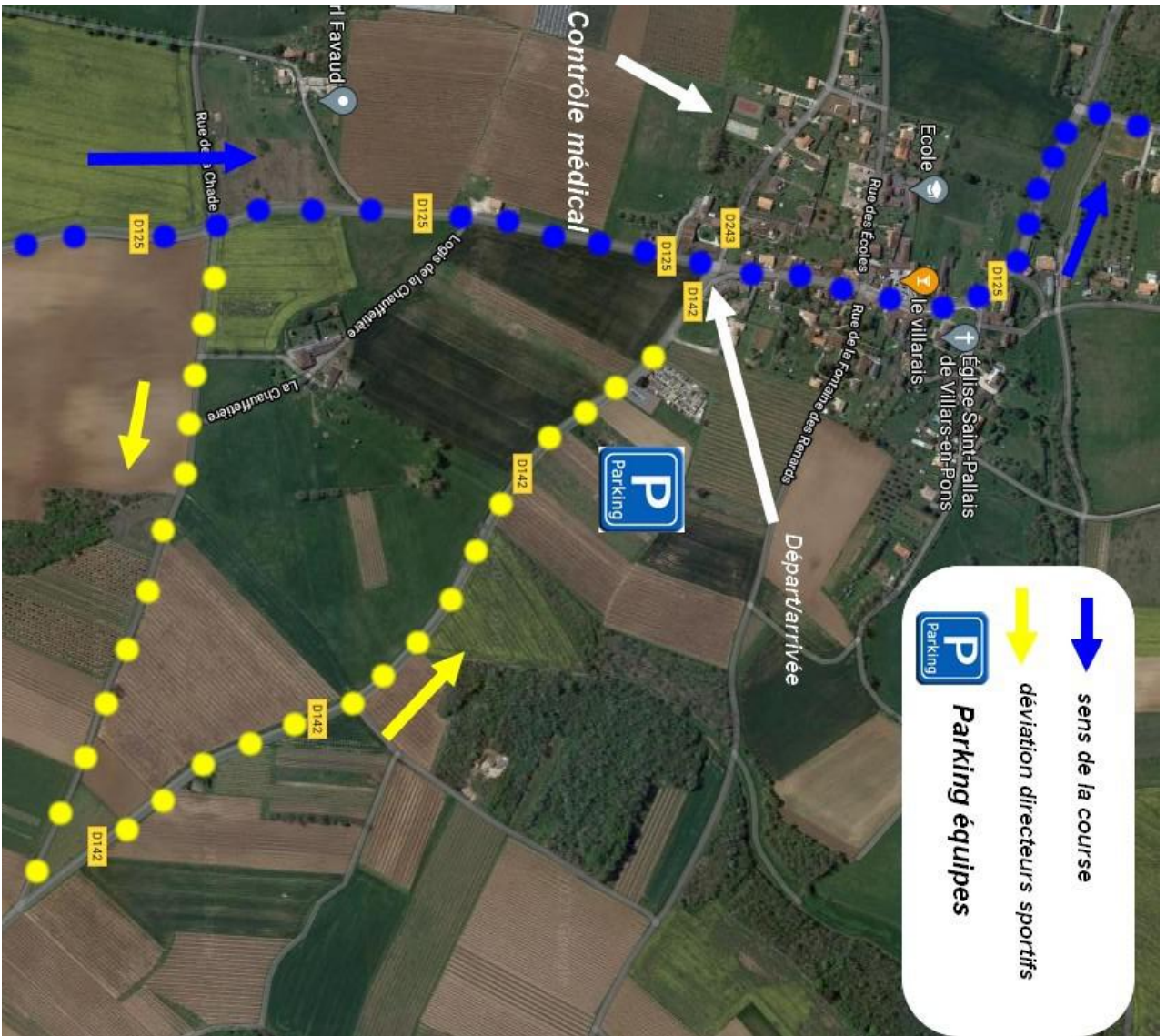


ITINERAIRE DETAILLE 1 <sup>ère</sup> étape D/A :VILLARS-EN-PONS	MS MG ZR ZV	km par- cours	km res- tants	Course à 40 km/h	Course à 43 km/h
DEPART VILLARS EN PONS			150.3	13h00	13h00
JAZENNES		1.8	148.5		
Carrefour PONS/GEMOZAC en face		3.6	146.7		
TT droit TANZAC Chez Noly		5.0	145.3		
Maine Augemon					
GIVREZAC	MS	7.0	143.3	13h10	13h09
Carrefour D143/D125 tt droit		9.0	141.3		
ST GERMAIN DU SEUDRE Cimetière		12.2	138.1	13h18	13h17
D125/D144 à gauche		12.4	137.9		
CHAMPAGNOLLES		14.6	135.7	13h22	13h20
Eglise D144/D143 à droite <b>Rétrécissement ralentis</b>		15.1	135.2		
BOIS		19.4	130.9	13h29	13h27
St GENIS DE SAINTONGE silo		21.1	129.3	13h30	13h29
Le Creuset à droite <b>route étroite</b>		21.4	128.9		
Carrefour D2/D146 tt droit		22.3	128.0		
Les Grands Bernards					
Carrefour de Chassac	MS	23.6	126.7	13h35	16h33
Lycée St Antoine					
St Ciers du Taillon <b>30 Km</b>		30.0	120.3	13h45	13h42
Carrefour D146/D730 à droite					
A gauche D252 -> St Thomas de Conac					
La Jasserie	MG	32.7	117.6	13h49	13h45
Tout droit		34.2	116.1		
Rue du Moulin					
St Thomas de Conac	MG	36.4	113.9	13h55	13h51
D252/D145 tt droit					
Stop D147/D145 tt droit					
Eglise					

Les Justices	MG	40.6	109.7	14h01	13h56
Route du Sap					
St Dizant du Gua		42.8	107.5	14h04	14h00
Lorignac					
Silo à gauche					
St Fort sur Gironde		47.0	130.3	14h11	14h05
Rue de la Fontaine <b>Ralentisseurs</b>					
D2/D145 à droite et à gauche					
Château d'eau	MG	49.0	101.3	14h14	14h08
Croisement Mortagne/Floirac D245/D145		50.2	100.1		
Multiservices	MG	53.0	97.3	14h20	14h14
Mortagne sur Gironde rue du Rivallet					
D145 à droite rue de la Charmille		54.1	96.2	14h21	14h15
Rue de la Charmille					
Stop à gauche -> D145		54.5	95.8		
Patte d'oie D145/D245 à droite		55.5	94.8	14h23	14h17
La Sauzaie D245 tt droit					
St Seurin d'Uzet D245/D139 à droite		58.0	92.3		
Carrefour D730/D139 tt droit		60.8	89.5		
D139/D139E1 tt droit		62.4	87.9		
	DZR	65.8	84.5	14h39	14h32
Gémozac		69.7	80.6	14h46	14h37
Stop à droite -> D732 Gémozac	FZR				
A gauche -> Cravans		70.2	80.1		
Carrefour D732/D143 tt droit	DZV	71.0	79.3		
Déchetterie <b>Passage à niveau</b>					
Cravans parking <b>Haricots</b>		73.8	76.5		
Route de la Grande Mercerie <b>Ralentisseurs</b>	FZV	74.4	75.9		
La Grande Mercerie					
Jorignac		77.2	72.5	14h56	14h48
D143/D129 à gauche		77.6	72.1		
St André de Lidon église <b>Ralentisseurs</b>		79.0	70.7	14h58	14h50

ITINERAIRE DETAILLE	MS MG ZR ZV	km parcourus	km restants	Course à 40km/h	Course à 43km/h
1ère étape					
D/A : VILLARS					
D129/D243 à droite		79.6	70.1		
Route de Chaillaud D243/D243E1					
ThaimsD243E1/D114 à droite		84.2	65.5	15h06	14h57
Auberge <b>Ralentisseurs</b>					
D114/D143 à droite		85.3	64.4		
La Sauveté tt droit		85.9	63.8		
Carrefour D143/D139 à gauche		88.6	61.1		
Montpellier de Médillan		90.7	59.0	15h16	15h07
D139/D136 à gauche		90.9	58.8		
D136 Mairie <b>Ralentisseurs</b>					
Carrefour D136/D114 à droite		93.3	56.4		
Panneau Cimetière National à gauche -> D138		96.7	52.0		
Cimetière à gauche		97.1	51.6		
Thézac		99.5	49.2	15h29	15h19
Au calvaire à droite					
<b>Ralentisseurs</b>		99.7	49.0		
Stop tt droit					
Mairie à droite -> D127		100.0	48.7		
D127 -> Pizany					
Cimetière <b>MS</b>		100.5	48.2	15h31	15h20
D127/D131 à droite		100.9	47.8		
Varzay D142 à droite -> Rétaud		103.9	44.8	15h36	15h25
Rétaud place de la mairie au stop à droite		106.5	42.2	15h40	15h29
Route de Rioux D216 tt droit		106.9	41.8		
D216/D142 à gauche		107.9	40.8		
Route de Tesson à droite		108.2	40.5		
La Chapelle à droite D129 -> Rioux		110.6	38.1	15h46	15h34
Rioux D129 tt droit		113.4	35.3	15h50	15h38
D129/D216 à gauche		113.8	34.9		

Bénigousse à gauche D243 -> St Simon de P.		116.8	31.9	15h55	15h43
D216/D243 à gauche -> La Coudagnerie		117.4	31.3		
St Simon de Pellouaille <b>passage étroit</b>		118.1	30.6	15h57	15h45
Ecole D243 tt droit					
Les Seguineries D243/D6 à gauche		120.8	27.9	16h01	15h49
Tesson		122.6	26.1	16h04	15h51
Eglise à droite -> rue de la forge -> D 136		123.2	25.5		
Tout droit Puits d'Auché		124.7	24.0		
Chez Couturier <b>MS</b>		125.8	22.9	16h09	15h55
Berneuil à droite rue du Porche -> D125		127.5	21.2	16h11	15h58
D125/D125 à droite -> Villars en Pons		127.8	20.9		
D234E4 à gauche <b>Entrée circuit</b>		130.6	18.1		
A droite Chemin de Marennes		131.1	17.6		
Au cédez le passage -> à droite -> D125E2		133.1	15.6		
Souillac		133.7	15.0	16h20	16h07
Au stop -> en face -> Jazennes		135.1	13.6		
Jazennes		136.4	12.3	16h25	16h10
A droite -> D125 -> Villars en Pons		136.8	11.9		
Villars en Pons		139.0	11.7	16h28	16h14
D243/D125 en face					
A droite -> Berneuil		139.7	11.0		
A droite -> St Léger		141.8	8.9		
A droite Chemin de Marennes		142.2	8.5		
Au cédez le passage -> à droite -> D125E2		144.2	6.5		
Souillac		144.8	5.9	16h37	16h22
Au stop -> en face -> Jazennes		146.2	4.5		
Jazennes <b>3 Km</b>		147.5	3.2	16h41	16h26
A droite ->D125 -> Villars en Pons <b>2Km</b>		148.3	2.4		
<b>Flamme rouge</b> <b>1 Km</b>		149.3	1.0		
Villars en Pons <b>ARRIVEE</b>		150.3	0.0	16h45	16h30



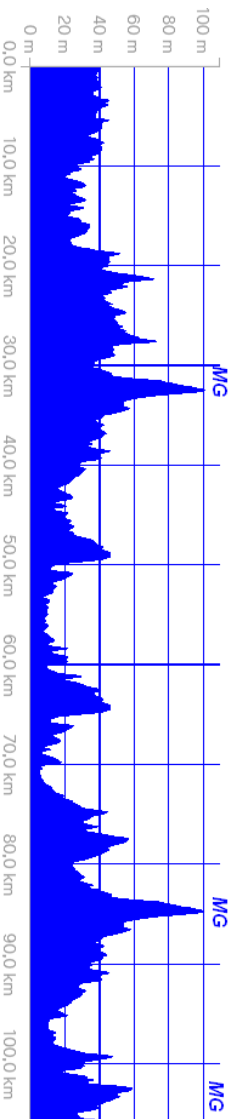
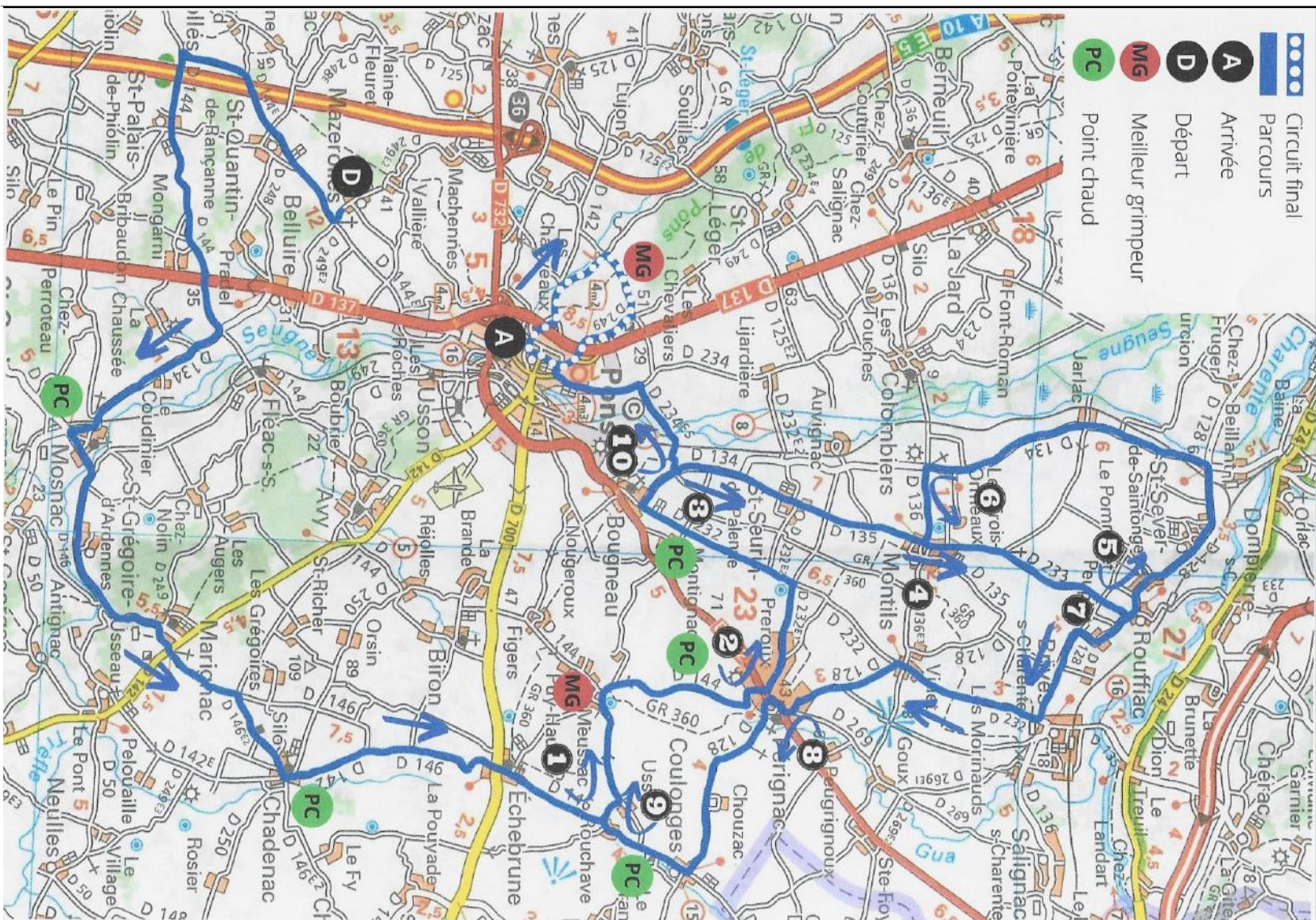
Le circuit final développe 11,300 km et il devra être effectué 1 fois.

PROFIL DES 3 DERNIERS KILOMETRES





**MAZEROLLES – PONTS**  
**ETAPE EN LIGNE 151,300 Kms**  
**SAMEDI 12 JUN 2021**



ITINERAIRE DETAILLE	MS MG ZR ZV	km parcourus	km restants	Course à 40km/h	Course à 43km/h
2ème étape					
D/A : MAZEROLLES/PONS					

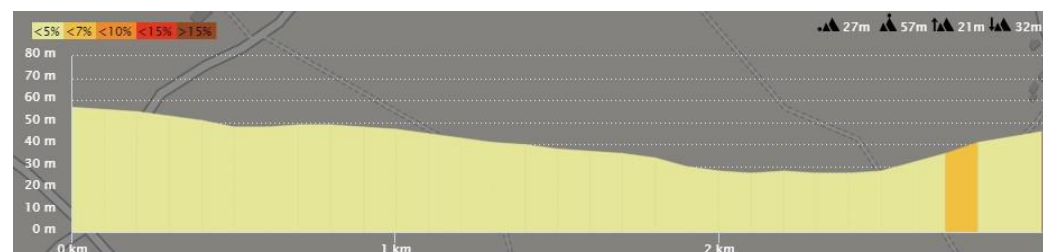
DEPART FICTIF MAZEROLLES cimetièr		-5.0		12h55	12h55
Stop à droite -> D144E1					
Limite haie à droite <b>DEPART REEL</b>		0.0	151.5	13h00	13h00
ST QUANTIN DE RANCANNE Cimetièr		1.4	150.1		
X en face -> Champagnolles		2.0	149.5		
Stop à gauche -> D144 -> St Palais de Phiolin		4.4	147.1		
St-PALAIS-de-PHIOLIN		5.5	146.0	13h08	13h08
Au calvaire -> tout droit		6.0	145.5		
D144/D137 en face -> Fléac		9.1	142.4		
Stop à droite -> D134 -> Mosnac		10.1	141.4		
MOSNAC sur SEUGNE	<b>MS</b>	14.1	137.4	13h21	13h20
Après <b>pont étroit</b> à droite		14.4	137.1		
Rte de la Forge/rte de St Grégoire à gauche		14.9	136.6		
St GREGOIRE d'ARDENNES rue de Methez		17.2	134.3	13h26	13h24
MARIGNAC rue des Rochers/Stade à droite		19.9	131.6	13h30	13h27
Carrefour D146/D142 tt droit -> CHADENAC		20.5	131.0		
A droite -> D146E2 -> CHADENAC		22.0	129.5		
CHADENAC		23.4	128.1	13h35	13h33
Stop à gauche -> D142E1 -> ECHEBRUNE		23.9	127.6		
D142E1 <-> D146 -> ECHEBRUNE	<b>MS</b>	25.6	125.9		
ECHEBRUNE		28.3	123.2	13h42	13h39
Stop en face D146/D700 <b>ralentisseurs</b>		28.8	122.7		
ROUCHAVE rue de la Croix d'Usson à gauche		30.7	120.8	13h46	13h43
A l'abri bus -> à gauche		31.2	120.3		
Côte de MEUSSAC	<b>MG</b>	33.3	118.2		
A droite -> PERIGNAC		33.4	118.1		
Au panneau virage à droite : <b>30 Km</b>		34.7	116.8		

PERIGNAC		36.7	114.8	13h55	13h51
Stop à droite et à gauche -> route de PREROUX		36.9	114.6		
Stop à gauche -> D232		39.3	112.2		
BOUGNEAU Cimetièr	<b>MS</b>	42.5	109.0	14h04	13h59
A droite -> D134		42.6	108.9		
Sortie BOUGNEAU <b>Ralentisseurs</b>					
<b>→</b> ST SEURIN de PALENNE -> D135		44.9	106.6		
ST SEURIN de PALENNE <b>Ralentisseurs</b>		45.7	105.8	14h08	14h04
<b>→</b> MONTILS en face		46.1	105.4		
MONTILS		48.4	103.1	14h13	14h07
Stop en face -> ROUFFIAC <b>Ralentisseurs</b>		48.7	102.8	14h18	14h12
ROUFFIAC		52.3	99.2	14h18	14h13
A gauche -> ST SEVER de SAINTONGE		53.0	98.5		
<b>2 ralentisseurs</b>		53.5	98.0		
<b>llot central dans virages</b>		54.1	97.4		
ST SEVER de SAINTONGE		54.7	96.8	14h22	14h16
Mairie <b>ralentisseurs</b>		55.8	95.7		
<b>2 ralentisseurs</b>		56.2	95.3		
<b>Passage à niveau</b>		56.8	94.7		
Stop à gauche -> D134		57.0	94.5		
<b>Passage à niveau</b>		57.3	94.2		
JARLAC		59.1	92.4		
BELLEVue		61.8	89.7		
Descente et à gauche -> D136 -> MONTILS		62.5	89.0		
MONTILS		63.7	87.8	14h35	14h29
A gauche -> D135 -> ROUFFIAC		64.1	87.4		
En face D233 -> ROUFFIAC		64.2	87.3		
<b>Ralentisseurs</b>		64.4	87.1		
ROUFFIAC	<b>DZR</b>	67.8	83.7	14h42	14h35
A droite -> D128 et -> D135		68.5	83.0		
BRIVES sur CHARENTE		71.1	80.4		
A droite -> VIRLET -> D232	<b>FZR</b>	71.5	80.0		
VIRLET	<b>DZV</b>	73.9	77.6	14h51	14h43

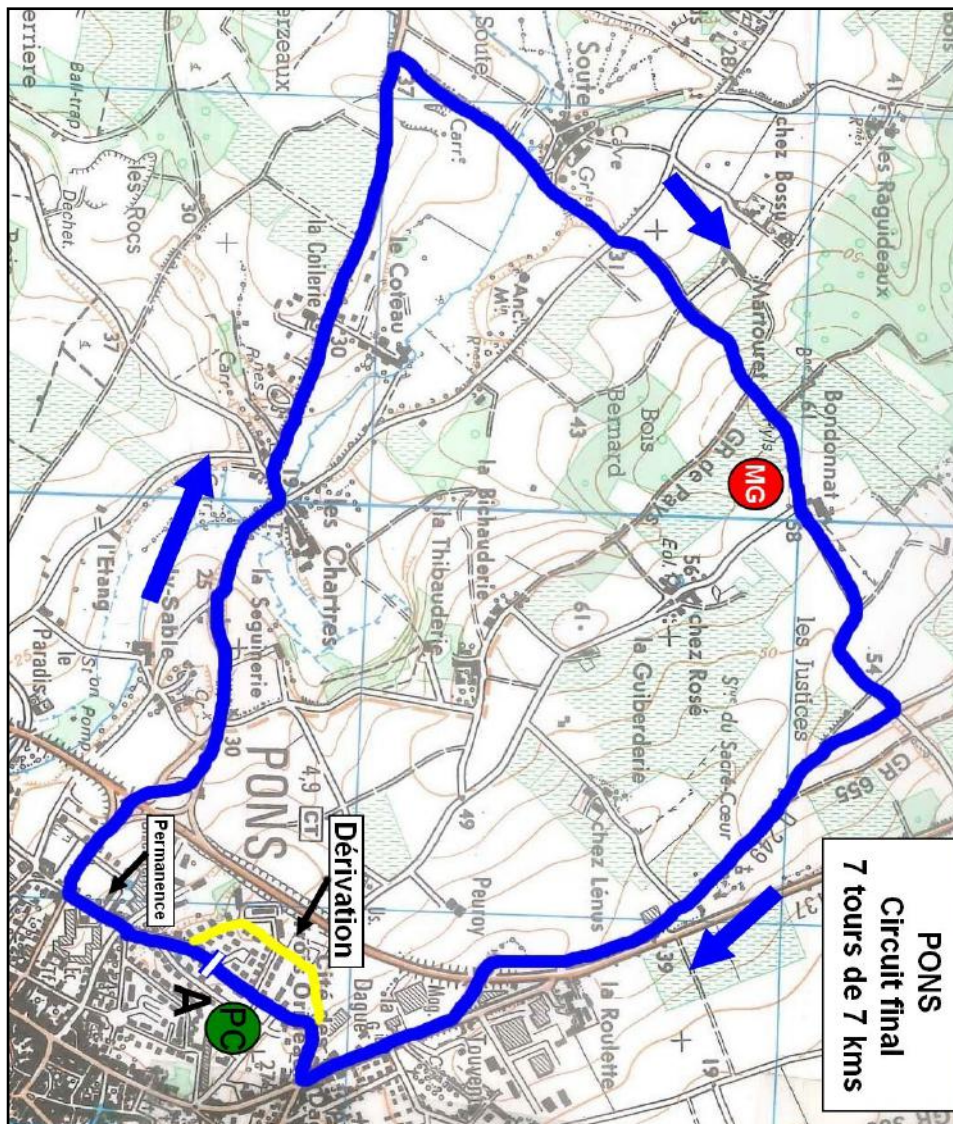
ITINERAIRE DETAILLE 2ème étape D/A : MAZEROLLES/PONS	MS MG ZR ZV	km parcourus	km restants	Course à 40km/h	Course à 43km/h
Stop en face et suivre à gauche -> D128		74.3	77.2		
PERIGNAC	FZV	76.3	75.2	14h54	14h46
Stop à droite -> D732		77.0	74.5		
Monument aux morts -> à gauche -> D128		77.4	74.1		
COULONGES		81.2	70.3	15h02	14h53
Stop à droite -> D128	MS	81.3	70.2		
<b>Ralentisseurs</b>		81.8	69.7		
ROUCHAVE rue de la Croix d'Usson à droite		83.2	68.3	15h05	14h5
A l'abri bus -> à gauche		83.7	67.8		
Côte de MEUSSAC	MG	85.8	65.7		
A droite -> PERIGNAC		85.9	65.6		
PERIGNAC Terrain de pétanque	MS	89.2	62.3	15h14	15h0
Stop à droite et à gauche -> route de PREROUX		89.4	62.1		
Stop à gauche -> D232		91.8	59.7		
BOUGNEAU Cimetière		95.0	56.5	15h22	15h1
A droite -> D134		95.1	56.4		
Sortie BOUGNEAU	Ralentisseurs				
A gauche -> D234E5		95.8	55.6		
<b>Passage à niveau, pont étroit</b>		97.1	54.3		
Stop à gauche -> D234 -> PONS		98.6	52.8		
PONS		101.1	50.3	15h32	15h2
A droite -> SAINTES		101.8	49.6		
Rond point en face <b>ilot central entrée circuit</b>		102.0	49.4		

1 <sup>er</sup> passage av.de l'Assomption/av. Gabriel Moreau/place de l'Europe/ direction RD42 les Chartres, la Colle-rie, Soute, Martouret, Bondonnat,D249,av. Gambetta/av. de l'assomption		102.5	49.0	15h34	15h23
---	--	-------	------	-------	-------

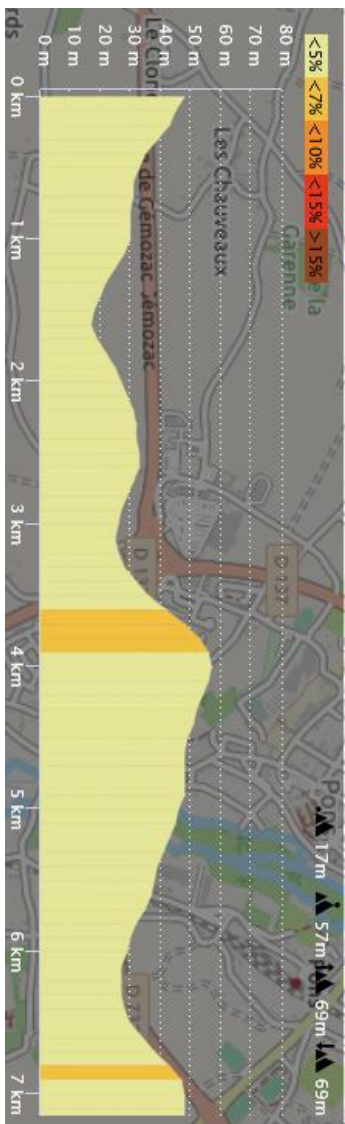
Côte de Bondonnat au pylône	MG	106.5	45.0		
2 <sup>ème</sup> passage fin du 1 <sup>er</sup> tour		109.5	42.0	15h44	15h33
Côte de Bondonnat		113.5	38.0		
3 <sup>ème</sup> passage fin du 2 <sup>ème</sup> tour		116.5	35.0	15h55	15h42
Côte de Bondonnat	MG	120.5	31.0		
4 <sup>ème</sup> passage fin du 3 <sup>ème</sup> tour		123.5	28.0	16h05	15h52
Côte de Bondonnat		127.5	24.0		
5 <sup>ème</sup> passage fin du 4 <sup>ème</sup> tour		130.5	21.0	16h15	16h02
Côte de Bondonnat	MG	134.5	17.0		
6 <sup>ème</sup> passage fin du 5 <sup>ème</sup> tour		137.5	14.0	16h26	16h12
Côte de Bondonnat		141.5	10.0		
7 <sup>ème</sup> passage fin du 6 <sup>ème</sup> tour		144.5	7.0	16h36	16h22
Côte de Bondonnat		148.5	3.0		
8 <sup>ème</sup> passage fin du 7 <sup>ème</sup> tour	ARRIVEE	151.5	0.0	16h47	16h32

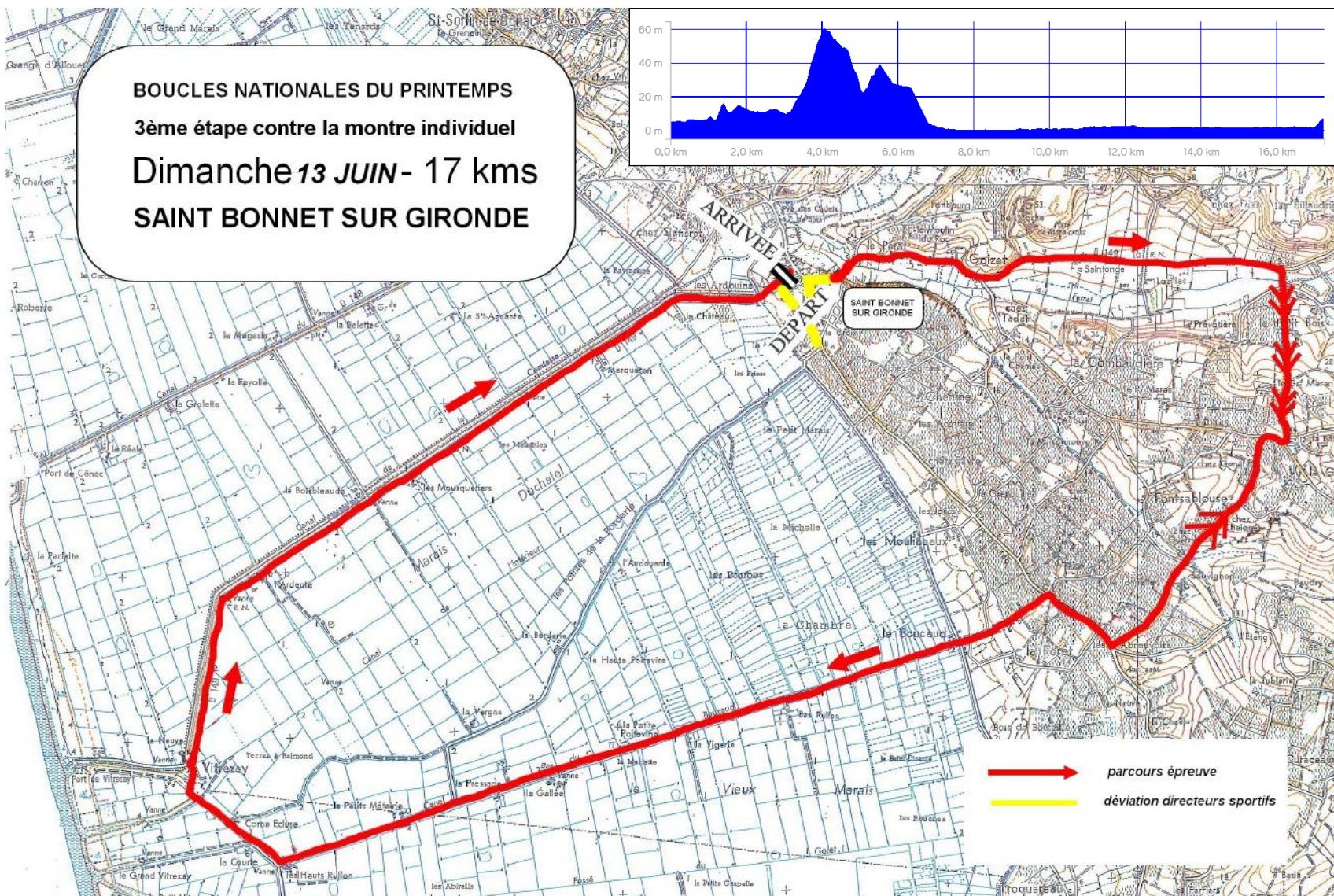


CIRCUIT FINAL PONS



PROFIL CIRCUIT FINAL





D149 Rte Mirambeau	0.0
D149 Le Pérat	0.6
D149 Lauzignac	2.3
D149 Ferrat	2.9
CV rue petit bois	
CV Le grand Marrant	4.2
CV Aribus D145	4.5
D145 rue du Muguet CV	4.9
CV à droite D145	7.9
D146 à gauche	8.2
CV Près Boucaud	8.4
CV Le Petit Vitrezay	12.4
D149 Les Prises	16.7
D149 St Bonnet s/Gde	17.0



## Dispositif sanitaire

**Les mesures sanitaires COVID 19, rendues obligatoires par les instructions gouvernementales et les arrêtés préfectoraux, s'imposent à l'ensemble des acteurs et spectateurs des 38èmes Boucles Nationales du Printemps.**

**Précisions :** le port du masque est obligatoire dans les zones de départ et d'arrivée des étapes, dans les zones de ravitaillement pour les assistants et les organisateurs, pour les protocoles, à l'intérieur du lycée sauf dans les chambres et aux tables pour les repas.

En outre pour les protocoles les maillots distinctifs seront remis aux coureurs avant qu'ils ne montent sur le podium, les coureurs respecteront la distanciation physique et les élus seront appelés les uns après les autres pour la remise des trophées et ou prise de parole.

Le guide sanitaire remis à l'ensemble des personnes concernées est à respecter très scrupuleusement.

## Dispositif de secours

### Service médical

**Le service médical sera assuré par le Docteur Phaly CHUM**

tél. : 06.82.74.41.76 Adresse email : p.chum@orange.fr

Deux ambulances de la société « Ambulances Etoiles » assureront l'accompagnement de l'épreuve pour une éventuelle intervention et évacuation vers l'hôpital le plus proche si nécessaire après avis du médecin.

### Urgences

Hôpital de Saintes  
1 boulevard Ambroise Paré  
17108 SAINTES  
Tél : 05.46.95.15.15

Hôpital de Jonzac  
4 avenue Winston CHURCHILL  
17500 JONZAC  
Tél : 05.46.48.75.75



## ORGANISATEURS

### A.PO.GÉ CYCLISTE

#### Directeur de l'épreuve

Jacques SUIRE / 06.07.14.53.00

#### Président A.PO.GÉ CYCLISTE

#### Organisation générale

Alain GAILLARD / 06.67.51.06.08

#### Responsable administratif

Philippe TABOURIN / 06.58.49.15.42

#### Secrétariat épreuve

Claudine SUIRE / 06.89.03.34.35

#### Animateur

Alain LAGARDE 06.89.36.05.83

Didier RENO 06.23.68.18.10

#### Responsable Restauration Organisation

Claude MONTAZEAUD / 07.70.63.60.81

#### Responsable Lignes Départ et Arrivée

Philippe TABOURIN / 06.58.49.15.42

#### Responsable Signalétique parcours

Jacky CASSAGNE / 06.82.26.20.52

Henri FAURE / 07.85.51.26.54

#### Responsable Signalétique arrivée

Jean Claude CHEVILLON / 07.72.00.21.83

Rémy FUSEAU / 06.79.27.05.50

#### Responsable Véhicules Suiveurs

Jean Yves CHOTARD 06.76.66.72.25

#### Responsable Communication visuelle/écran

John TROTT 06.75.78.79.81

#### Responsable Protocole

Jacques SUIRE 06.07.14.53.00

#### Liaisons Radios

M.D.S. / 06.09.79.71.96

#### Gestion Informatique Classements / S.T.S

Frédéric LAFFARGUE / 06.18.01.19.07

Henry LAFFARGUE / 06.20.53.48.72

Jean Pierre AUDARD / 06.80.37.45.20

#### Moto Sécurité

NIORT MOTO SECURITE / 06.23.56.25.51

06.86.53.14.17

#### Responsable Hébergement

Michel PELTIER / 05.46.91.93.61

Clara FEUGNET / 07.71.12.99.14

## CONTACTS

#### Responsable Sécurité et responsable de la protection de la nature

Jacky CASSAGNE / 06.82.26.20.52

#### Escorteurs

Alain GAILLARD, Michel PELTIER, Philippe TABOURIN, Jacky CASSAGNE, Jean Claude CHEVILLON, Francis PATRY

#### Coordinateur COVID 19

Philippe TABOURIN / 06.58.49.15.42

## FÉDÉRATION

Fédération française cyclisme

#### **FOUREZ Alexandre**

Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)6.99.15.94.21

E-mail : [a.fourez@ffc.fr](mailto:a.fourez@ffc.fr)



**Ouverture Course (A)**

Chauffeur : Gilbert CLISSON 06.48.52.49.35  
Michel GASSE 06.77.62.77.46

**Voiture Pilote (B)**

C : Noël PERONNEAU  
Alain GAILLARD 06.6751.06.08  
Mel. : gaillard-alain@hotmail.fr

**Presse**

C : Jacky DURAND 06.68.20.34.68  
Jean Pierre BIGEON  
Freddy GUERIN

**Dépannage Moto**

C : Guy COURTOIS 06.13.65.10.89  
Richard CONTE 06.83.52.16.35  
Daniel SEGUIN 06.77.05.36.98

**Dépannage Neutre 1**

Véhicule EC3M  
C : Guy COMAS de MIRANDA 07.89.08.62.92  
Mel. : comasdemirandaguy@gmail.com  
Mécano : Kévin PAIN

**Dépannage Neutre 2**

Véhicule Dacia APOGÉ Cycliste  
C : Maurice PELAUD 06.62.44.04.22  
C : Mécano : Jean-Guy TRICAUD  
06.14.41.76.78

**Juge Arrivée/Chronométrateur 1**

C : Jacky SORNIN 06.10.23.50.39  
Mel. : jsornin@hotmail.fr  
Juge arrivée Sophie LAVAUD 06.35.25.02.24  
sophie.collet74@hotmail.com

Chronométrateur Alain VANDAL 06.73.51.12.72  
Mel. : a.vandal@laposte.net

**Moto Ardoisier**

Daniel FEDON

**Moto 1 Arbitre**

Arbitre : Aurélie SIMONNET 06.07.05.44.26  
Mel. : lilie\_81@hotmail.com

**Moto 2 Arbitre**

Arbitre : Grégory MAURI 06 43 58 84 11  
Mel. : greg.mauri001@gmail.com

**Moto Sécurité**

Yannick GABORIT  
06.23.56.25.51/06.86.53.14.17/06.07.33.47.86  
Mel.: joeyann-kelli@wanadoo.fr

**Président Jury**

C : Alain CLOUET 06.80.65.10.98  
Mel. : al.clouet@orange.fr  
Gérald LEFEVRE 06.25.05.23.04  
Mel.: gerald2.lefevre@laposte.net  
Jacques SUIRE 06.07.14.53.00  
jacques.suire@gmail.com

**Médecin**

C : Jean Claude BOUTINON 06.87.80.86.53  
Mel. : boutinon.jcg@orange.fr  
Dr Phaly CHUM 06.82.74.41.76  
Mel.: p.chum@orange.fr

**Arbitre titulaire 1**

C : Yaurick LAIR 06.27.41.47.66  
Arbitre : Christelle PINEAU 06.48 60 14 77

Mel. : christelle.pineau@icloud.com

**Arbitre titulaire 2**

C : Gilles QUEYLAT 06.14.84.72.34  
Mel. : marie-chris.queylat@laposte.net  
Arbitre : Emmanuel LEGROS 06.10.83.20.09  
Mel. : manu.legros86@sfr.fr

**Ambulances**

2 véhicules Ambulances ETOILES

**Minibus Balai**

C : Jean Yves CHOTARD 06.76.66.72.25  
Mado TEMPLERAUD 06.73.65.26.58  
Mel : madotempleraud@aliceadsl.fr

**Camion BALAI vélos**

Jacques FAURE 06.08.49.80.73

**Fléchage MG/MS**

Jacky CASSAGNE 06.82.26.20.52  
Mel : tricot.lysiane@orange.fr



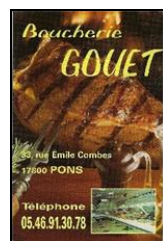
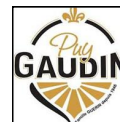
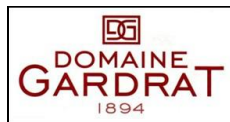
ORGANISATEURS



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES OFFICIELS



## ÉQUIPES N2

SAISON 2021 - 20 ÉQUIPES



CC CHARTRES  
CYCLISME



CR4C  
ROANNE



CYCLO CLUB  
PERIGUEUX DORDOGNE



LES SABLES  
VENDEE CYCLISME



MARTIGUES SPORT CYCLISME



ORLÉANS  
LOIRET CYCLISME



PARIS CYCLISME OLYMPIQUE



SPRINTER  
NICE MÉTROPOLE



TEAM BRICQUEBEC COTENTIN



TEAM LMP - LA ROCHE SUR YON  
VENDEE CYCLISME



TEAM MACADAM'S  
COWBOYS



UNION CYCLISTE  
CHOLET 49



UNION VELOPERDIQUE  
DIE LIMOGES - TEAM U87



US STE AUSTREBERTHE PAVILLY  
BARENTIN



VCA ST QUENTIN



VC CORBAS ISATIS CYCLING  
TEAM



VC LA POMME  
MARSEILLE



VCU  
SCHWENHEIM



VELO CLUB  
DE TOUCY



VELO SPORT  
VALLETAIS

FFC - 2 AVRIL 2021



## RÈGLEMENT

**COUPE DE  
FRANCE®**



## ARTICLE 1. PRÉAMBULE

La Fédération Française de Cyclisme et les organisateurs concernés unissent leurs efforts pour organiser la Coupe de France des Clubs N2 2021.

Les résultats des épreuves retenues ci-dessous permettent d'établir une classification des clubs. Les épreuves bénéficiant de ce label « Coupe de France des Clubs N2 » sont des « Elite nationale ».

Les équipes étrangères et les équipes continentales ne sont pas admises.

## ARTICLE 2. LISTE DES ÉPREUVES COUPE DE France DES CLUBS 2021 RETENUES \*

### 1. COUPE DE France N2 : 4 ÉPREUVES

- Au regard du contexte sanitaire en ce début d'année 2021, la répartition des différentes manches pourra être amenée à évoluer durant la saison 2021

<b>Du vendredi 11 au Dimanche 12 juin</b>	Boucles Nationales du Printemps (Nouvelle Aquitaine) Epreuve par étapes avec 1 CLM individuel
<b>Samedi 14 août</b>	Grand Prix Christian Fenioux (Centre Val de Loire) Epreuve en ligne
<b>Samedi 21 août</b>	Grand Prix Gustave Beignon (Pays de la Loire) Contre la montre par Equipes
<b>Dimanche 29 août</b>	25ème Tour du Périgord (Nouvelle Aquitaine) Epreuve en ligne

### PRÉCONISATIONS :

Pour des questions d'organisation des équipes participantes, les épreuves routes retenues ci-dessus devront prévoir une arrivée maximum aux environs de **16h30** avec un protocole dans les 30 minutes maximum à l'issue de l'épreuve. De ce fait, la réunion des Directeurs Sportifs doit être organisée la veille à **18 heures** environ. Cette disposition est à revoir avec les organisateurs concernés et à intégrer dans les règlements particuliers de ces épreuves.

## ARTICLE 3. PARTICIPATION EXCLUSIVE N2 (PARTICIPATION OBLIGATOIRE)

La Coupe de France des Clubs est réservée aux équipes labellisées en Nationale ainsi qu'aux structures citées ci-dessous (liste communiquée en début de saison)

Un coureur de 1ère catégorie appartenant à une équipe continentale ou continentale pro étrangère au titre d'un club de Nationale ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France.

### SUJET- WILDS CARDS :

Les organisateurs retenus en Coupe de France N2 auront la possibilité d'inviter des équipes, sur la base de **3 Wilds Cards maximum**.

Dans ce cas, l'organisateur devra obtenir l'autorisation de la Commission Nationale Route après lui avoir fait connaître l'identité des équipes 15 jours avant l'épreuve au plus tard.

La Commission Nationale Route dispose d'un délai de 8 jours (après la réception de la demande) pour transmettre la réponse positive ou négative.

Les équipes concernées ne pourront pas être d'un niveau supérieur à l'épreuve.

### \* CAS DES ÉQUIPES PARTICIPANTES - DANS LA LIMITE DE 3 STRUCTURES MAXIMUM :

- Sélection départementale ou régionale (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur). Pour la Coupe de France N2, cela concerne des coureurs N1.
- Equipe mixte (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur ou des clubs appartenant à une entente déjà constituée). Pour la Coupe de France N2, cela concerne des coureurs N1.

Les structures N ne peuvent pas être concernées par les Wilds Cards.

### AUTRES PRÉCISIONS :

Les points correspondant à la place réelle obtenue par un coureur d'une équipe titulaire d'une Wild-card ne sont pas réattribués à une autre équipe (cf article 6).

## ARTICLE 4. COMPOSITION DES ÉQUIPES DANS TOUTES LES ÉPREUVES

### N2

6 coureurs de la 1ère ou 2ème catégorie dont deux coureurs français au minimum

Un coureur intégrant le club après le 1er mars 2021, date de délivrance de la licence, de la double appartenance ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer aux épreuves de la Coupe de France des Clubs N2.

Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

Toute participation avec une équipe incomplète, entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Une équipe incomplète est par définition, une équipe présente sur la ligne de départ de chaque épreuve, à moins de 6 coureurs pour les N2.

Tous les coureurs devront signer la feuille d'émargement et prendre le départ de l'épreuve.

Toutefois, à moins de 4 coureurs l'équipe se verra refuser le départ ainsi qu'une pénalité en points infligée de la manière suivante : 6 coureurs x 15 points, soit 90 points.

#### ARTICLE 5. CONTRE LA MONTRE

- Manche 1 - Boucles Nationales du Printemps (Nouvelle Aquitaine)  
Epreuve par étapes composée d'un CLM individuel le 9 mai 2021.  
Dans le cas où un CLM individuel se déroule lors de la 1ère étape sur la 1ère manche de la Coupe de France, le classement général de l'année N-1 sera pris en considération.  
Si l'épreuve contre la montre se déroule lors de la 1ère étape d'une manche (à partir de la seconde), l'ordre de départ des équipes se fera par **une rotation de toutes les équipes engagées**, dans l'ordre inverse du classement par équipes de la Coupe de France sur la dernière épreuve disputée.\*  
Dans les épreuves par étapes (épreuves ci-dessus), si le contre la montre individuel se déroule à partir de la 2ème étape, la réglementation des épreuves par étapes sera prise en considération pour la rotation des différents coureurs, à savoir le classement général individuel au temps.

**Lors de la confirmation des partants, ceux-ci communiqueront l'ordre des partants du contre la montre de leur équipe.**

**NB :** les équipes constituant les Wilds Cards seront positionnées en premier dans le tirage au sort.

CONTRE LA MONTRE PAR ÉQUIPES :

**Manche 2 - Grand Prix Gustave Beignon** - Samedi 15 mai 2021.

Selon la réglementation des épreuves par étapes, l'ordre de départ des équipes se fera par **une rotation de toutes les équipes engagées\*** dans les conditions ci-après :

- Les équipes non classées** à la Coupe de France partiront en premier selon un tirage au sort des équipes effectué par le jury des arbitres.
- Les équipes classées** à la Coupe de France partiront dans l'ordre inverse du classement général évolutif à l'issue de la manche précédente.

Les départs des équipes seront donnés toutes les 3 minutes au minimum.

Le temps d'arrivée de l'équipe sera pris sur le 4ème coureur et un classement par équipes de

l'épreuve sera établi.

Dans le cas où une équipe participante venait à terminer l'épreuve à moins de 4 coureurs, aucun point ne serait distribué.

Tout cas particulier survenant au cours de l'épreuve sera traité par le jury des arbitres en concertation avec l'organisateur.

L'emploi de matériel spécifique au contre la montre est autorisé.

- Les équipes constituant les Wilds Cards seront positionnées en premier dans l'ordre des départs.**

#### ARTICLE 6. BAREMES DE POINTS

Cf. tableau page 3

#### ARTICLE 7. SÉLECTION ÉQUIPE DE France

Les licenciés sélectionnés en Equipe de France Route (1) ou Piste (2) qui de ce fait ne peuvent pas participer à une épreuve de la Coupe de France, attribuent à leurs clubs 5 points au titre de leur sélection pour la totalité de l'épreuve.

- Sélections en Equipe de France Route, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales en France et l'étranger (Classe 1 et Classe 2), ainsi que la Coupe des Nations seront prises en compte.
- Sélections en Equipe de France Piste (épreuves d'endurance), seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes des Nations, seront prises en compte.

**La convocation établie par la Direction Technique Nationale déterminera la période de sélection.**

Pour les coureurs sélectionnés en Equipe de France et dans le respect de la règle de 3 coureurs maximum par club, il sera pris en compte le meilleur résultat entre les points obtenus dans le classement de l'épreuve et les points de la sélection. Dans le cadre **d'une épreuve par étapes, seul le classement général final** peut prendre en compte les points de la sélection.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages de préparation.

Le coureur devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France des Clubs et devra avoir participé à une des manches de la Coupe de France. Si ce cas se présente à la 1ère manche, ces points seront intégrés à postériori.

Place	Épreuve en ligne	CLM par équipes	Épreuve par étapes		Classement général final	Classement Annexe Final (Prix de la montagne ou sprints intermédiaires) OBLIGATOIRE
			1er et 2ème jour	3ème jour CLM individuel		
1	30	60	15	15	45	<p>Pour le nombre de classement intermédiaire concerné, cet élément sera validé par le président du jury de l'épreuve et sera intégré dans le règlement particulier de l'épreuve</p> <p><b>5 points</b></p> <p>Pour le coureur ayant remporté ce Classement annexe final</p>
2	25	45	14	14	35	
3	20	40	13	13	30	
4	17	35	12	12	26	
5	16	32	11	11	24	
6	15	30	10	10	22	
7	14	28	9	9	20	
8	13	26	8	8	18	
9	12	24	7	7	16	
10	11	22	6	6	14	
11	10	20	5	5	13	
12	9	18	4	4	12	
13	8	16	3	3	11	
14	7	14	2	2	9	
15	6	12	1	1	8	
16	5	10			7	
17	4	8			6	
18	3	6			5	
19	2	4			4	
20	1	2			3	

Les points Equipe de France sont ajoutés à l'issue de chaque épreuve. L'attribution de ces 5 points doit être demandée par le club avant la tenue de l'épreuve. Elle sera étudiée par la Commission Nationale Route, après l'épreuve mentionnée et pourra ainsi être modifiée après son avis

## ARTICLE 8. CLASSEMENTS

Les épreuves retenues à l'article 2 servent de support aux classements de la Coupe de France des Clubs.

Les classements sont établis par l'addition des points acquis par les coureurs à leur place réelle (3 coureurs maximum par club, y compris les sélections en Equipe de France) dans les différentes épreuves suivant les barèmes des articles 6 et 7.

Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France des clubs en 2021.

En cas d'égalité de points au classement par équipes provisoire ou final, il sera pris en compte la meilleure place individuelle sur la dernière épreuve disputée (si c'est une épreuve par étapes, ce sera la meilleure place obtenue dans le classement général individuel de l'épreuve).

En cas d'égalité de points au classement général par équipes final et / ou pour départager les structures n'ayant marquées aucun point, il sera pris en considération la totalité des places individuelles des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe sur l'ensemble des manches de la Coupe de France.

En cas d'égalité de points au classement par équipes	
Provisoire ou final	Général et / ou pour départager Les structures n'ayant marquées aucun point
Le meilleur place individuelle sur la dernière épreuve disputée	La totalité des places individuelles des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe sur l'ensemble des manches de la Coupe de France
EPREUVE PAR ÉTAPES : La meilleure place obtenue au général individuel de l'épreuve	

## ARTICLE 9. ENCADREMENT

Lors de chaque épreuve de Coupe de France, l'équipe doit être encadrée par un directeur sportif diplômé :

Titulaire minimum d'un :

BEESAC ou DEJEPS Mention Cyclisme Traditionnel ou licence Entraînement STAPS (Option Cyclisme)

En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée soit dans le second tirage au sort, soit dans le 4ème tirage au sort (cf. article 10 ci-dessous)

Tout stagiaire en formation professionnelle pourra encadrer au même titre qu'un titulaire du dit diplôme sur présentation d'une attestation du DTN à sa demande.

## ARTICLE 10. DÉPANNAGE

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Épreuve d'une journée				
	=>	=>	=>	
<b>Pour la 1ère épreuve de la Coupe de France</b>	1er tirage au sort	2ème tirage au sort	3ème tirage au sort	4ème tirage au sort
Équipes présentes à la réunion	Oui	Oui	Non	Non
Équipes qui répondent Aux dispositions de l'article 9	Oui	Non	Oui	Non
<b>Pour les épreuves suivantes (à partir de la 2ème épreuve)</b>	Ordre du classement à l'issue de la précédente épreuve et répondant à l'article 9	1er tirage au sort	2ème tirage au sort	3ème tirage au sort

## Epreuve par étapes : (règlementation des épreuves par étapes)

Sur la 1ère étape : le classement général par équipes de la Coupe de France donnera l'ordre des voitures

A l'issue de la 1ère étape, le classement général individuel de l'épreuve sera pris en compte.

### ARTICLE 11. PÉNALITÉS

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec la mise hors course ou le déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension.

Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre coureur.

### ARTICLE 12. DOTATIONS ET REMISE DE PRIX

La FFC réalisera 3 trophées remis aux trois premières équipes, issus du classement général par équipes. Ces trophées seront remis sur la finale de la Coupe de France ou sur un autre moment festif réunissant les clubs concernés. Cet aspect sera validé dans le courant de l'année 2021.

### ARTICLE 13. ENGAGEMENTS

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des clubs « National », les clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront **s'engager OBLIGATOIREMENT par internet (outil Cicle Web) au plus tard à J-6** avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des 6 titulaires et des 3 remplaçants maximum.

Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil CICLE WEB.

**Par principe, tout coureur non inscrit sur la liste des titulaires et / ou des remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve.**

Tous les cas particuliers (et notamment les chutes / blessures entre la date de réalisation des engagements et le déroulement de l'épreuve), se situant en dehors de la liste des engagés des 6 titulaires et des 3 remplaçants), seront traités par le président du jury de l'épreuve en accord

avec la FFC.

Ces cas particuliers devront obligatoirement faire l'objet d'une présentation d'un certificat médical dûment signé.

En début d'année, en fonction des noms des clubs engagés, des sigles de trois lettres seront attribués à chaque structure. Ces sigles seront publiés et repris dans l'édition des résultats conformément au nom d'affiliation du club réalisé au début de la saison.

Sur ce sujet qui a déjà occasionné de nombreux échanges, la FFC invite les clubs à saisir les titulaires / remplaçants sur les Coupes de France en premier lieu. Les remplaçants pourront être engagés sur d'autres épreuves (contrairement aux titulaires qui seront bloqués). Si un changement de statut (remplaçant qui passe titulaire) devait être envisagé, un échange entre le club / la FFC (avec le président de jury) et STS informatique présent sur les épreuves devra avoir lieu en amont de l'épreuve.

Un engagement en tant que titulaire sur une épreuve bloque tout engagement suivant qu'il soit titulaire ou remplaçant. Afin d'éviter les blocages, les positionnements sur les listes titulaires et remplaçants pour la Coupe de France devront se faire en priorité par rapport aux autres épreuves. Les remplaçants sur la Coupe de France pourront être ensuite positionnés sur d'autres épreuves en tant que titulaires. En cas de changement de statut sur l'épreuve de la Coupe de France (remplaçant qui devient titulaire), une information doit être envoyée au minimum 48h avant le début de l'épreuve par le club vers la FFC, pour initier un échange entre le club, la FFC, le président de jury désigné et STS informatique. Le déblocage du coureur concerné devra s'effectuer manuellement.





## **COORDINATEUR ROUTE**

Alexandre FOUREZ

[A.fourez@ffc.fr](mailto:A.fourez@ffc.fr)

+33(0) 1.81.88.09.35 / +33 (0) 6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<https://www.ffc.fr>